



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE
BUREAUX 1A – 2E
120, rue de Bercy
TÉLÉDOC 799
75572 PARIS CEDEX 12

PARIS, LE

12 DEC. 2006

CD-3677

Le Directeur Général de la Comptabilité Publique

à

Monsieur le Receveur Général des Finances
Trésorier-Payeur Général de la région Ile-de-France
Madame la Payeuse Générale du Trésor
Mesdames et Messieurs les Trésoriers-Payeurs Généraux

OBJET : Redéploiement des emplois des catégories B et C au titre de la loi de Finances pour 2007.

Pièce jointe : 1 tableau annexe

Cette lettre a pour objet de vous préciser les modalités de redéploiement des emplois de catégories B et C, dans le cadre de la loi de finances pour 2007.

1/ Le champ des mesures prises en compte

Le présent redéploiement des emplois, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2007 intègre :

- d'une part les 970 suppressions de catégorie C prévues par le contrat pluriannuel de performance;
- d'autre part les 490 transformations d'emplois de C en B envisagées dans le cadre du plan ministériel de qualification.

Sont en revanche exclues à ce stade, les 150 suppressions d'emploi de catégorie B prévues par le plan de qualification de B en A. Les modalités mises en œuvre l'année dernière seront reconduites. Concrètement, ces désimplantations d'emplois de B seront effectuées dans les départements appelés à bénéficier de créations d'emplois de catégorie A, conformément à la logique de transformation d'emplois présidant aux mesures du plan de qualification. Ce schéma vous sera communiqué courant janvier 2007 (avec date d'effet au 1^{er} juillet 2007).

2/ Le redéploiement des emplois

Les 970 suppressions d'emplois ont été réparties en s'appuyant sur les résultats issus de l'actualisation de l'outil de répartition des emplois (ORE).

Au préalable, une réflexion au cas par cas a été conduite s'agissant des structures non régies par l'ORE, de sorte à déterminer l'évolution propre de leurs emplois. Cet exercice a conduit à fixer à un total de 39 emplois la contribution nette de ces structures spécifiques.

En conséquence, la contribution nette des départements régis par l'ORE est de 931 emplois.

3/ La traduction du plan de qualification de C en B

La traduction des 490 transformations d'emplois de C en B relève d'une logique indépendante de l'exercice de redéploiement des emplois, puisque les calculs effectués par l'ORE globalisent les emplois de B et C.

Les désimplantations d'emplois de C et les implantations concomitantes d'emplois de B ont été arrêtées, pour chaque département, dans la continuité de l'exercice BOP 2007.

Vous trouverez en annexe à la présente lettre un tableau d'ensemble retraçant le détail par département et par catégorie d'emplois de l'ensemble des évolutions évoquées ci-dessus.

Je vous demande de relayer ces informations auprès de vos collaborateurs et de procéder à la tenue de votre comité technique paritaire local pour présenter la déclinaison des mesures concernant votre département.



Dominiqe LAMIOT

DEPARTEMENTS	Catégorie B	Catégorie C	LOI DE FINANCES 2007
001 AIN	4	-5	-1
002 AISNE	4	-8	-4
003 ALLIER	2	-9	-7
004 ALPES HTE PROVENCE	2	-3	-1
005 HAUTES ALPES	1	-4	-3
006 ALPES MARITIMES	10	-34	-24
007 ARDECHE	4	-7	-3
008 ARDENNES	1	-7	-6
009 ARIEGE	3	-3	0
010 AUBE	2	-5	-3
011 AUDE	1	-1	0
012 AVEYRON	1	-2	-1
013 BOUCHES DU RHONE	13	-42	-29
014 CALVADOS	4	-21	-17
015 CANTAL	2	-7	-5
016 CHARENTE	5	-7	-2
017 CHARENTE MARITIME	5	-5	0
018 CHER	1	-9	-8
019 CORREZE	1	-3	-2
02A CORSE DU SUD	1	-8	-7
02B HAUTE CORSE	3	-8	-5
021 COTE D'OR	5	-10	-5
022 COTES D'ARMOR	1	-7	-6
023 CREUSE	2	-5	-3
024 DORDOGNE	2	-5	-3
025 DOUBS	5	-13	-8
026 DROME	4	-10	-6
027 EURE	5	-12	-7
028 EURE ET LOIR	2	-5	-3
029 FINISTERE	0	-11	-11
030 GARD	2	-9	-7
031 HAUTE GARONNE	10	-29	-19
032 GERS	3	-7	-4
033 GIRONDE	9	-28	-19
034 HERAULT	9	-20	-11
035 ILLE ET VILAINE	3	-14	-11
036 INDRE	3	-10	-7
037 INDRE ET LOIRE	2	-21	-19
038 ISERE	7	-37	-30
039 JURA	2	-11	-9
040 LANDES	4	-4	0
041 LOIR ET CHER	1	-11	-10
042 LOIRE	0	-25	-25
043 HAUTE LOIRE	2	-5	-3
044 LOIRE ATLANTIQUE	3	-26	-23
045 LOIRET	2	-17	-15
046 LOT	3	-6	-3
047 LOT ET GARONNE	3	-8	-5
048 LOZERE	1	-4	-3
049 MAINE ET LOIRE	2	-19	-17
050 MANCHE	1	-16	-15
051 MARNE	2	-11	-9
052 HAUTE MARNE	3	-7	-4
053 MAYENNE	4	-8	-4
054 MEURTHE ET MOSELLE	2	-14	-12
055 MEUSE	4	-4	0
056 MORBIHAN	3	-11	-8
057 MOSELLE	5	-16	-11
058 NIEVRE	1	-4	-3

DEPARTEMENTS	Catégorie B	Catégorie C	LOI DE FINANCES 2007
059 NORD	10	-56	-46
060 OISE	6	-20	-14
061 ORNE	2	-8	-6
062 PAS DE CALAIS	0	-24	-24
063 PUY DE DOME	5	-14	-9
064 PYRENEES ATLANTIQUES	1	-14	-13
065 HAUTES PYRENEES	1	-8	-7
066 PYRENEES ORIENTALES	2	-10	-8
067 BAS RHIN	12	-19	-7
068 HAUT RHIN	4	-19	-15
069 RHONE	6	-22	-16
070 HAUTE SAONE	2	-5	-3
071 SAONE ET LOIRE	1	-5	-4
072 SARTHE	3	-10	-7
073 SAVOIE	7	-18	-11
074 HAUTE SAVOIE	8	-18	-10
075 PARIS R.G.F.	30	-76	-46
275 P.G.T.	0	-22	-22
076 SEINE MARITIME	11	-23	-12
077 SEINE ET MARNE	15	-21	-6
078 YVELINES	20	-42	-22
079 DEUX SEVRES	2	-4	-2
080 SOMME	3	-19	-16
081 TARN	2	-5	-3
082 TARN ET GARONNE	2	-5	-3
083 VAR	3	-16	-13
084 VAUCLUSE	5	-12	-7
085 VENDEE	2	-6	-4
086 VIENNE	1	-7	-6
087 HAUTE VIENNE	2	-9	-7
088 VOSGES	1	-5	-4
089 YONNE	4	-7	-3
090 TERRITOIRE DE BELFORT	1	-5	-4
091 ESSONNE	11	-26	-15
092 HAUTS DE SEINE	15	-40	-25
093 SEINE ST DENIS	20	-20	0
094 VAL DE MARNE	15	-31	-16
095 VAL D'OISE	15	-15	0
101 GUADELOUPE	2	-6	-4
102 GUYANE	2	-2	0
103 MARTINIQUE	5	-10	-5
104 REUNION	5	-5	0
TOTAL	456	-1387	-931
Hors ORE			
Réseau TOM et Etranger		-15	-15
DGCP		-7	-7
T.G.E. (hors ORE)	2	-5	-3
T.G.A.P. (hors ORE)	5	-9	-4
Informaticiens	27	-37	-10
TOTAL	34	-73	-39
REDEPLOIEMENT au 01/01/07	490	-1460	-970

Pour Mémoire	CATEGORIE B	CATEGORIE C	TOTAL
ORE 2006		-970	-970
Transformations d'emplois de C en B	490	-490	0
TOTAL	490	-1460	-970